

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 17CUF/164486
N/Réf : GM/KD/WMB-4.8/s.374
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Réaménagement de l'espace public.
Places Bisschoffsheim, Antoine Gilson, Léopold Wiener / rue du Ministre / drève du Duc.
Certificat d'urbanisme (Dossier traité par M. A. Vital – D.U.).

En réponse à votre lettre du 11 juillet 2005, en référence, reçue le 15 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 10 août 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet porte sur le réaménagement global des espaces publics autour de la maison communale, incluant le futur bâtiment administratif à usage de la police. Ce projet révèle l'intention de la commune de réfléchir globalement sur la totalité de ce site, compris entre l'arrière de la maison communale (drève du Duc), le boulevard du Souverain et la place Bischoffsheim. Les incertitudes subsistant au niveau du regroupement des polices et au niveau du prolongement de la ligne de tram, boulevard du Souverain, ont retardé le projet. Aujourd'hui, l'extension des services de la police est acquise, de même que la suppression du terminus et de la boucle de tram de la place. Le projet prend en compte la totalité de ces éléments. Son principal objectif est d'articuler des espaces aujourd'hui relativement disparates pour leur donner une nouvelle cohérence tout en maintenant leur fluidité et en répondant aux contraintes liées à la circulation et au marché dominical qui se tient autour de la maison communale.

Le projet, qui est accompagné d'une note et de documents très clairs, répond bien aux intentions déclarées dans son ensemble et peut dès lors être approuvé, à condition d'apporter quelques réponses ou modifications sur des points qui n'en remettent pas l'économie en cause.

Place Bischoffsheim

La place est articulée, du côté de l'avenue Delleur, par un parvis destiné à mettre en évidence la maison communale et, du côté de l'académie par un abri. La C.R.M.S. s'interroge sur la pertinence de ces deux aménagements qui ne semblent pas indispensables. La création d'un parvis devant la maison communale sous forme de plateaux successifs de 7cm de dénivelé est peu opportun et présente des risques pour les passants. La C.R.M.S. demande d'y renoncer. L'implantation d'un pavillon (abri) encombrera la vue sur la façade de l'Académie (qui mérite d'être restaurée) depuis la place et sur le bâtiment du tir à l'arc.

Ces deux édifices, la maison communale et l'académie, constituent en soi des événements et, comme le montre la photo n° 14, notamment, l'extrémité de la place est bien refermée par le front bâti existant qui se suffit à lui-même. Les deux doubles rangées d'arbres confèreront à la place une nouvelle qualité spatiale, tout en assurant une bonne visibilité de ses « monuments » et une bonne intégration du nouveau bâtiment de la police à l'ensemble.

Le nouveau commissariat de police n'est indiqué que sous forme de schéma. Il est implanté sur une parcelle jadis construite et aujourd'hui plantée, qui ne présente pas de qualité particulière. Ce choix permet la conservation de la totalité du front bâti existant et d'une liaison piétonne entre le square de la drève du Duc et la place Bischoffsheim. Sa construction nécessitera plusieurs abattages d'arbres, mais il est prévu de replanter le jardin attenant. Il est constitué par un bâtiment élevé et une cour délimitée par des bâtiments bas, venant souligner l'alignement de la rue du Ministre. La C.R.M.S. souscrit à ce parti. Elle demande de veiller au traitement du front de la rue du Ministre.

La liaison entre les abords de la maison communale et les nouveaux quais du tram mérite d'être davantage réfléchi, ainsi que l'aspect que revêtira la voirie qui est aujourd'hui particulièrement insatisfaisant. En effet, il faut veiller à ne pas augmenter encore davantage la rupture qui existe de fait entre l'avenue Delleur, la place Wiener et la place Bischoffsheim. Ce risque existe si l'on ne prévoit pas un traitement adéquat des revêtements, en particulier entre et à proximité directe des rails de tram. Celui-ci doit renforcer la cohérence et l'unité des espaces publics et non pas jouer sur la différenciation ou la séparation des divers modes de circulation.

La C.R.M.S. s'interroge sur les facilités de stationnement. D'une part, les limites du parking autorisé entre la place Bisschofseim et le parvis de la maison communale ne sont pas suffisamment marquées. D'autre part, si l'intention est de créer de nouveaux espaces publics de qualité, la présence des véhicules de stationnement est renforcée. La C.R.M.S. demande de diminuer le nombre de places de parking sur la place et de trouver si nécessaire des emplacements à un autre endroit plus adéquat.

Place Wiener (départ boulevard du Souverain)

Les contraintes qui découlent de la prolongation de la ligne de tram et de l'aménagement de nouveaux quais obligent de légèrement redessiner le jardin de l'Académie, ce qui est regrettable. Mais puisque le projet prévoit de démonter et remonter les grilles existantes selon le nouveau dessin proposé ainsi que de replanter les arbres qui devront être abattus, la C.R.M.S. ne s'y oppose pas. Il est prévu d'y adosser un abri pour les usagers des transports en commun. La dimension de l'édicule prévu est toutefois exagérée. La C.R.M.S. recommande de revoir cet aspect du dossier et de laisser dégagée la perspective.

La Commission rappelle que le déplacement de l'ancienne aubette de tram, en cours de procédure de classement (AG 4/03/04) devra faire l'objet d'une demande de permis unique.

Drève du Duc

Un petit square formé de deux îlots directionnels est restructuré de manière à créer un jardin public, dont un kiosque constitue un point d'attraction visible depuis la place principale.

Création d'un rond-point et prolongation des lignes de tram

La C.R.M.S. avait déjà émis des doutes sur la pertinence de la création d'un rond-point au départ du boulevard du Souverain lorsqu'elle avait été interrogée sur le principe de prolonger les voies de tram. Elle les réitère car elle estime que le dispositif prévu est totalement hors d'échelle et ne cadre pas dans le parti urbanistique général du système d'avenues projeté par Léopold II. Elle continue, dès lors, à déconseiller ce projet et recommande l'étude d'une alternative en collaboration avec la STIB. En outre, le parcours réservé aux cyclistes apparaît chaotique, voire dangereux. La Commission demande de revoir cet aspect.

La C.R.M.S. s'interroge également sur la signification du trait dessiné le long du côté nord-ouest du boulevard du Souverain (berme latérale, parkings ?).

Enfin, à l'occasion de la présente demande, la C.R.M.S. signale que les travaux réalisés préalablement à la prolongation de la ligne de tram sur le boulevard du Souverain sont de nature à porter atteinte aux arbres car l'ensemble des racines des platanes plantés au milieu du boulevard ont été coupées de part et d'autre. Cet état de fait risque de provoquer le dépérissement de ce très bel alignement, mettant en péril la qualité esthétique du boulevard.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président